



Ville de Sevrans

COMPTE ADMINISTRATIF 2022

*Vu en commission finances le 22 juin 2023
Présenté au Conseil municipal du 29 juin 2023*



SOMMAIRE

4	Edito de M. Stéphane Blanchet, Maire de Sevrans
5	Le processus budgétaire et les chiffres clés
6	Sevrans au quotidien
7	La réalisation du budget
8	Le compte administratif 2022 : le fonctionnement
9	La répartition des dépenses de fonctionnement
10	Les recettes de fonctionnement
11	La diminution de la dette et la consolidation des marges de manœuvres
12	La répartition des subvention aux associations
14	Le compte administratif 2022 : l'investissement
16	Un budget pour plus d'écologie, de citoyenneté et d'égalité
17	Partie règlementaire
22	Lexique



Un budget d'actions

Le vote du compte administratif est un moment important de la vie citoyenne de la commune. C'est un exercice comptable obligatoire essentiel car il retrace l'exactitude des engagements du conseil municipal et la réalité des actions de la ville.

Je suis très attaché au respect de la règle de l'annualité budgétaire. Ce n'est pas seulement une obligation légale qui nous a aidé à rétablir la situation financière de la commune, c'est aussi un outil de transparence financière qui permet aux citoyennes et aux citoyens, à chaque moment de l'année de vérifier la réalité des engagements pris.

Pour mémoire le rapport d'orientations budgétaires, présenté le 16 décembre 2021 mettait l'accent sur la nécessité de penser et préserver l'avenir en mettant au cœur de nos politiques publiques les questions de l'urgence climatique et sociale. Le budget voté par le conseil municipal le 15 février 2022 intégrait donc ces objectifs.

A cette date le conseil municipal ignorait encore l'entrée en guerre de la Russie de Poutine contre l'Ukraine, et ses futures conséquences pour la population (bombardements, déplacements, crimes de guerre...) et sur toute l'économie mondiale.

Comme de très nombreuses communes, le budget de notre ville a depuis été fortement impacté par les conséquences de cette guerre. A cela s'est ajoutée la crise inflationniste qui a frappé tous les secteurs d'activité et l'augmentation nécessaire des salaires des fonctionnaires, qui explique le volume de la masse salariale.

C'est la raison pour laquelle, le 29 juillet 2022, j'avais saisi le Président de la commission des finances de l'Assemblée Nationale ainsi que les parlementaires de Seine-Saint-Denis, afin qu'une mesure de compensation soit prise en direction des villes, comme Sevran, dont les ressources sont contraintes. Cette mesure a finalement été intégrée dans une correction de la loi de finances et nous attendons prochainement sa notification.

De fait, cette compensation s'avère indispensable au regard des résultats de l'année : d'un côté les dépenses de fonctionnement bondissent de 7,63% en passant de 78 409 131€ à 84 393 364€ soit une progression de 6 millions d'euros, alors que les recettes progressent très faiblement en passant de 93 175 445€ à 94 009 866€ (hors cession) soit une progression inférieure à 1%.

Cette situation souligne l'urgence d'une réforme en profondeur afin de préserver les ressources des communes.

Dans ces conditions, la ville, en s'appuyant sur l'engagement quotidien du personnel communal a poursuivi son effort pour garantir et améliorer le service public. Nous avons notamment choisi de ne pas augmenter le prix de la cantine scolaire, en absorbant la hausse des tarifs due à l'inflation, tout en maintenant une très forte exigence sur la qualité. Il ne paraissait pas juste de répercuter ce surcoût sur les familles, déjà soumises à de très fortes augmentations de leurs charges.

J'assume, avec la municipalité, ce choix de justice sociale, tout comme j'assume le choix de concentrer nos efforts sur le service rendu à la population, donc sur les politiques éducatives, sur les dépenses de sécurité, sur l'entretien de proximité et la propreté comme sur la poursuite de notre politique de prévention et de santé.

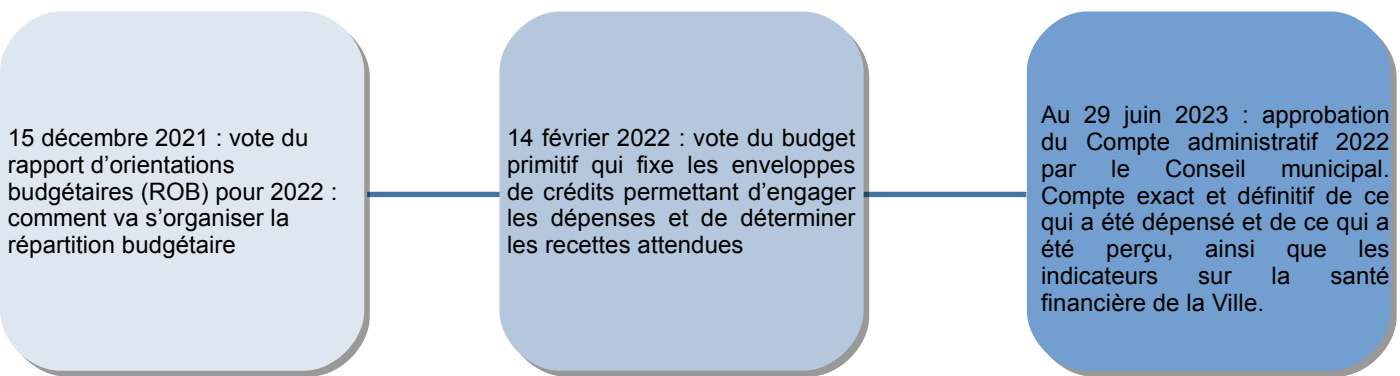
Finalement, l'exercice 2022, malgré les épreuves, confirme la solidité des comptes de la ville, la ville continue son désendettement et tous les ratios de gestion de la ville restent positifs

Mais il confirme, dans le même temps, sa fragilité, sa forte dépendance des dotations d'État C'est pourquoi nous continuerons, avec Brigitte Bernex, 1ère adjointe en charge du budget, et les élu.e.s à nous mobiliser pour une réforme des politiques budgétaires nationales de soutien aux communes.



Le Maire
Stéphane Blanchet

LE PROCESSUS BUDGÉTAIRE

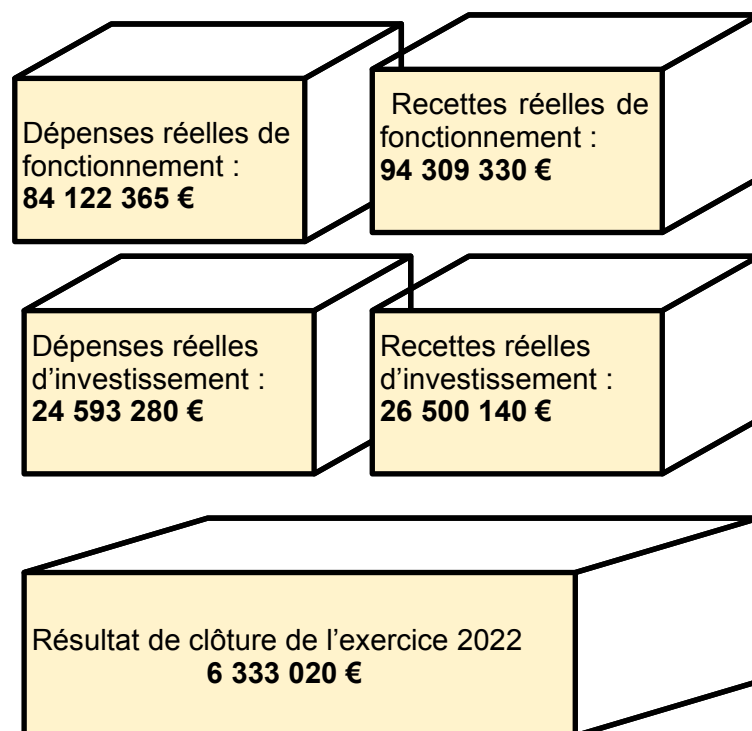


Le Compte administratif termine le cycle budgétaire annuel et retrace l'exécution budgétaire de l'année.

Il constitue un moment privilégié de l'analyse des comptes de la collectivité. Il est aussi le bilan financier de l'ordonnateur, qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours d'une année sont retracées, y compris celles qui ont été engagées mais non encore mandatées (restes à réaliser).

LES CHIFFRES CLÉS



Le résultat de clôture de l'exercice est en diminution par rapport à 2021 passant de 10,5M€ à 6,3M€. Ce résultat sera détaillé dans le présent document mais reste positif au regard de la situation et des villes comparables.

L'excédent de fonctionnement versé à la section d'investissement permet à la Ville de financer pour partie les travaux d'investissement.

Sevran pour le quotidien

Sécurité publique
5 450 895 € dont 1,4M en investissement

Santé -
Prévention
1 773 948 €

Point
d'accès aux
droits
79 100 €

Intervention auprès du CCAS :
1 500 000 €

Contribution
pompiers
1 165 556 €

Cantines
scolaires :
2 967 890 €

Aménagement urbain -
amélioration du cadre de vie:
11 843 860 € dont 5,7 M en
investissement

Sports :
5 196 801 €
dont 1,3 M en
investissement

Action
culturelle
1 746 144 €

Crèches - Garderies
5 830 518 €

SEVRAN FAIT FACE

La ville à fait face en 2022 à une augmentation importante des charges d'énergie qui passent de 1 405 471€ à 3 353 318€ soit une augmentation de 1 947 847€ soit une augmentation de 140%. Cette augmentation a été limitée par la mise en place du plan de sobriété énergétique de maîtrise des températures, le raccordement d'une partie des bâtiments aux réseaux de chaleur et le remplacement de la chaudière de l'école maternelle Crétier et du groupe scolaire Victor Hugo.

Malgré la baisse de la consommation des carburants liée à l'équipement progressif de la ville en matériels et véhicules électriques le coût augmente de 19,70% en passant de 187 218 euros à 216 910€ mais reste très inférieur à celui des années antérieures.

De son côté le coût de la facture d'eau baisse de 10% soit - 121 000€ grâce aux contrôles mis en place par la direction du développement durable et au réemploi par la direction des sports des eaux de pluie.

L'effort en matière de restauration scolaire progresse de 30% soit +780 000€ en raison de l'augmentation de la fréquentation et de la progression des prix. Les recettes restent identiques avec la mise en place d'un quotient familial plus juste.

De son côté le budget du personnel progresse d'1 796 000€ soit +3,83%.

Malgré ces augmentations très fortes la ville a continué un fort programme d'investissement.

L'effort pour la sécurité publique continue sa progression avec la montée en puissance du recrutement et de l'équipement de la police municipale. La phase 1 du réseau de vidéo-protection a été terminée pour un total de 76 caméras. La vidéo-verbalisation pour assurer une meilleure sécurité des piétons atteint 4379 contraventions.

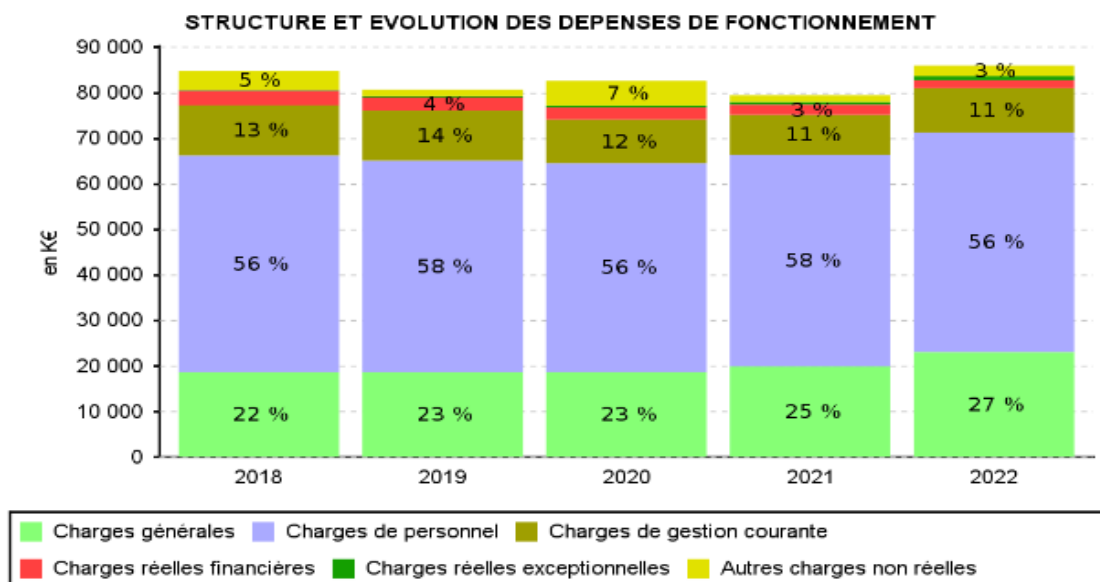
Après 2 années marquées par le Covid la ville a repris ses animations dans les quartiers et ses sorties intergénérationnelles la dépense progressant de 210 000 €.

Il en est de même dans le secteur sportif qui progresse de 661 000€

Elle a continué son soutien à la petite enfance avec l'ouverture d'une nouvelle crèche dans le quartier Westinghouse : la mésange bleue

La ville a poursuivi son effort pour les circulations douces en créant 2 nouvelles voies cyclables et suivi son programme d'entretien annuel des voiries et mis en place des brumisateurs dans 3 quartiers

UN BUDGET ADAPTÉ À LA NOUVELLE SITUATION



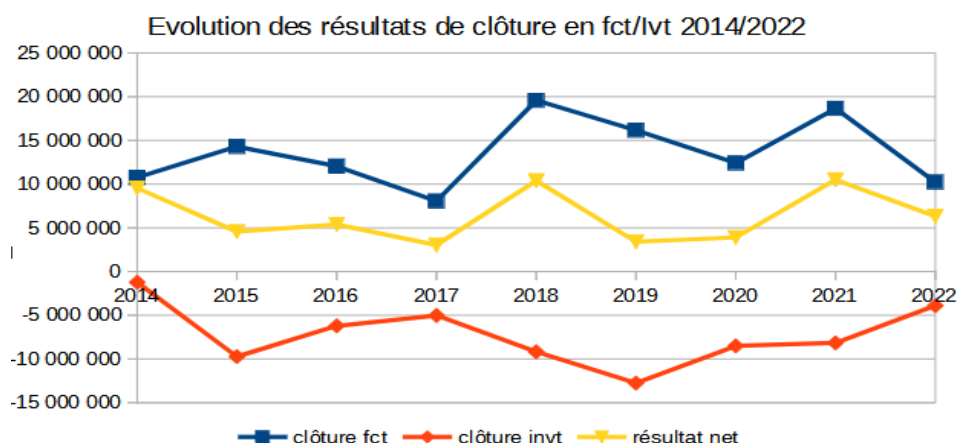
Le taux d'exécution total des dépenses au compte administratif est resté pratiquement stable en 2022, par rapport à 2021 (86,33% contre 87,1%).

Le taux global d'exécution des recettes est en légère baisse, en particulier à cause de retards significatifs d'envoi de subventions et de participations de l'Etat. Dès le début 2023 une partie de ce retard a pu être rattrapé.

Le taux d'exécution des dépenses de fonctionnement est supérieur à la norme observée dans les villes de même strate (95%) en s'établissant à 97,3% en augmentation de presque 3% sur 2021. Il s'agit d'un constat de meilleure prévision budgétaire mais également d'une plus grande pression sur les finances communales de Sevrans. De Compte Administratif à Compte Administratif les dépenses ont augmenté de 7%. Ces dépenses en plus des années précédentes ne permettent pas de dégager un excédent aussi important et conduiront à utiliser plus le recours à l'emprunt que les années précédentes. Le taux de réalisation des recettes est, lui en baisse d'environ 5%. Au final les dépenses ont augmenté de 7% et les recettes de 1,7%. Cette dégradation des comptes de la ville devrait être partiellement comblée par le dispositif parlementaire de « filet de sécurité » sur les dépenses d'alimentation, de fluides et de personnel.

L'exécution des dépenses d'investissement s'établit à 24,6M€ en augmentation de 1,7M€. Pour les recettes, les financements ont été plus difficiles à obtenir en 2022, les demandes plus compliquées, les versements retardés, les crédits en diminution dans de nombreux financements...Malgré cela, Sevrans reste une des villes les plus en pointe dans l'obtention et la réception de subventions.

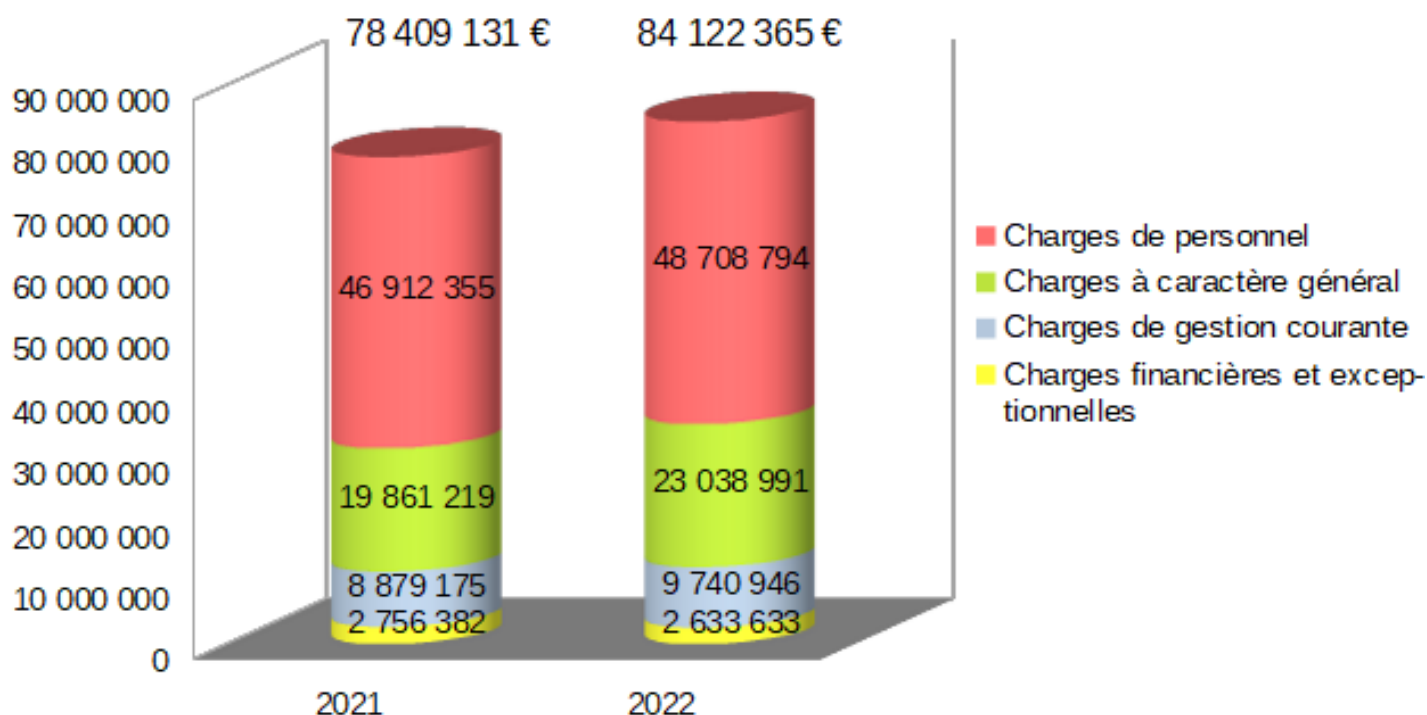
C'est en s'appuyant sur les règles budgétaires et notamment l'annualité, la sincérité et le travail partagé, notamment avec l'ensemble de la majorité municipale, la commission finances et l'ensemble des habitants, que Sevrans a pu sortir des difficultés. La situation nouvelle, créée par l'inflation et la crise, ne doit pas atténuer notre volonté et notre efficacité au service des sevransais et sevransaises.



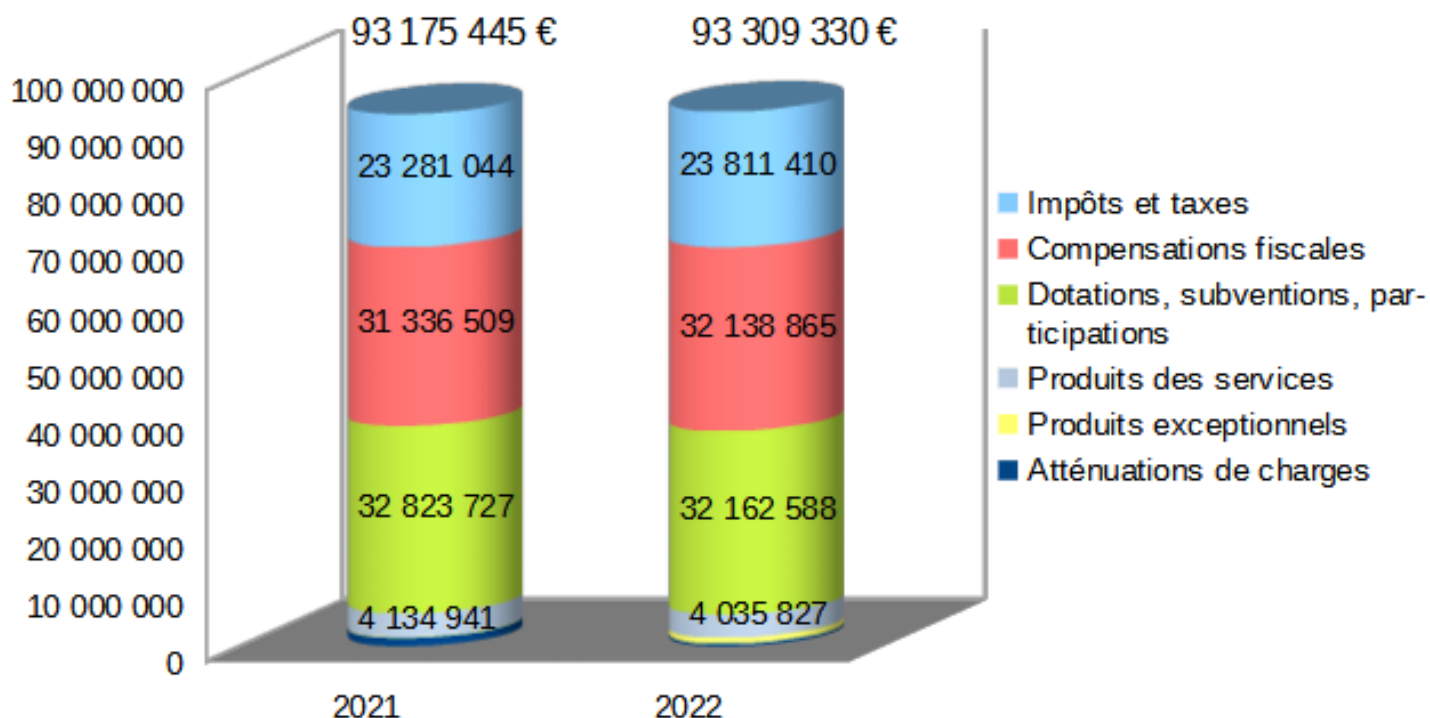
La diminution du déficit de la section d'investissement depuis 2019, est due à l'augmentation constante de l'autofinancement venant de l'excédent de fonctionnement et des amortissements et à l'augmentation de la réalisation des recettes de subventions

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2022 : LE FONCTIONNEMENT

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement 2021/2022

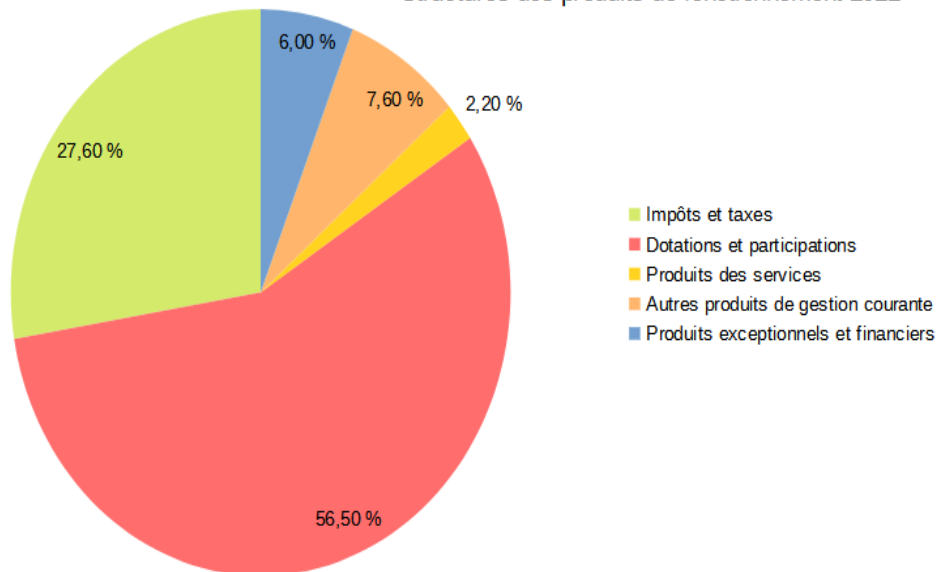


Répartition des recettes réelles de fonctionnement 2021/2022



LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Structures des produits de fonctionnement 2022



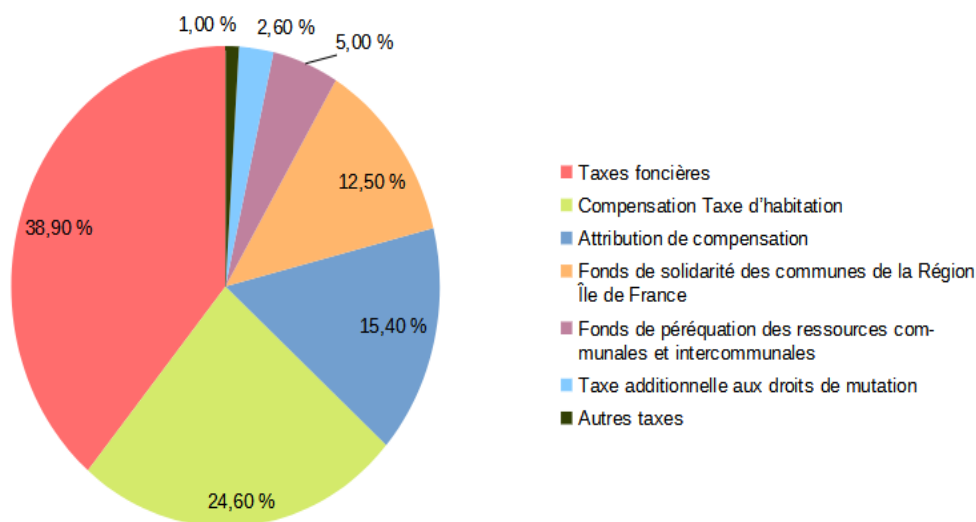
Les collectivités locales « disposent de ressources dont elles peuvent disposer librement ». Cette disposition de la Constitution consacre le principe de l'autonomie financière des collectivités locales : disposant de leurs ressources propres, elles peuvent les utiliser comme elles l'entendent, à partir des orientations fixées par la population et dans le respect des lois et règlements.

Pour autant, depuis plusieurs années déjà, les ressources propres des collectivités se réduisent. Les communes ne disposent plus que d'une part congrue de fiscalité ; elles sont tributaires de plus en plus des dotations de l'Etat et des réponses à des appels à projet pour bénéficier des fonds nécessaires à la réalisation de leurs orientations.

Cela a donc un impact sur le budget de fonctionnement et sur la diversité des sources de financement. Sevrans doit donc mobiliser ses efforts sur la captation des dotations que l'Etat et les autres organismes financeurs.

En 2022, l'augmentation des dotations perçues a marqué un coup d'arrêt. Le budget a été équilibré en grande partie grâce aux excédents de l'année précédente. L'excédent dégagé pour 2023 a été moindre, à cause de l'augmentation des dépenses et de la stagnation des recettes.

Répartition des produits fiscaux 2022



LA DIMINUTION DE LA DETTE DEPUIS 2018 ET LA CONSOLIDATION DES MARGES DE MANOEUVRE

1 - La durée de désendettement

Ce ratio mesure la solvabilité d'une collectivité et correspond au nombre d'années nécessaires pour rembourser l'intégralité de son stock de dette.

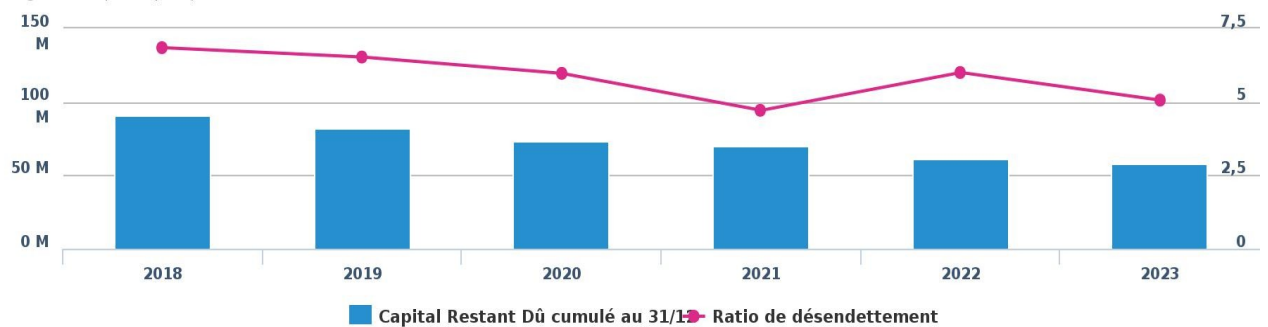
En supposant que la Ville consacre l'intégralité de son épargne brute pour rembourser son stock de dette, **sa capacité de désendettement serait de 6 années** contre 4,7 années en 2021 et 6 en 2020. Cette légère remontée en 2022 est due à la baisse de l'épargne brute (fluides, cantines, personnel), mais elle devrait revenir vers les 5 années en 2023.

La loi de programmation financière fixe la capacité de désendettement à 12 ans pour les communes.

La Ville de Sevrans respecte pour la cinquième année consécutive ce plafond de désendettement, et poursuit son désendettement.

Encours de la dette 31/12 et ratio de désendettement

Budget Principal > prospectivebase2023

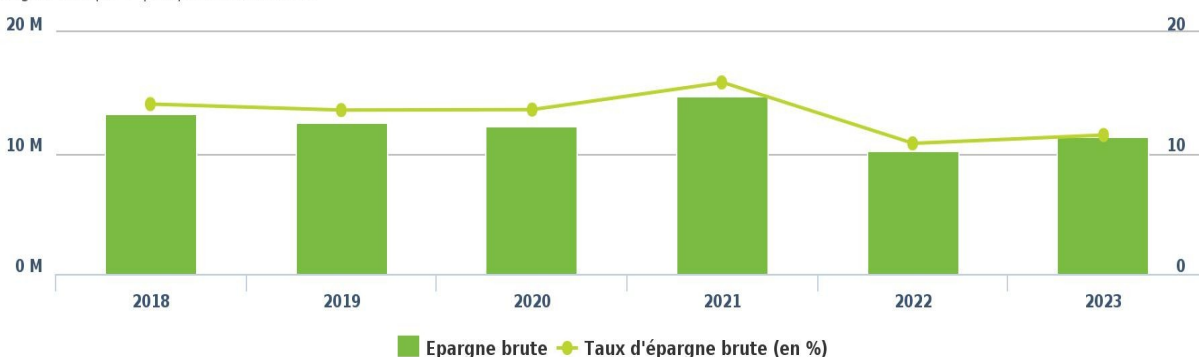


2 -Épargne brute et épargne nette

L'épargne brute de la Ville de Sevrans est passée de 14,76M€ en 2021 à 10,19M€ en 2022 en baisse de 31% ce qui marque la dégradation de la situation économique et permet de rentrer dans les critères fixés par le parlement pour entrer dans les dispositifs de compensations dits « filet de sécurité » (minimum de -25 % pour l'épargne brute). En conséquence l'épargne nette baisse elle aussi considérablement, le remboursement du capital de la dette reste quasiment inchangé à 8,4M€. L'épargne nette s'établit à +1,76M€ en 2022. Elle demeure positive depuis 2018.

Epargne brute et taux d'épargne brute

Budget Principal > prospectivebase2023



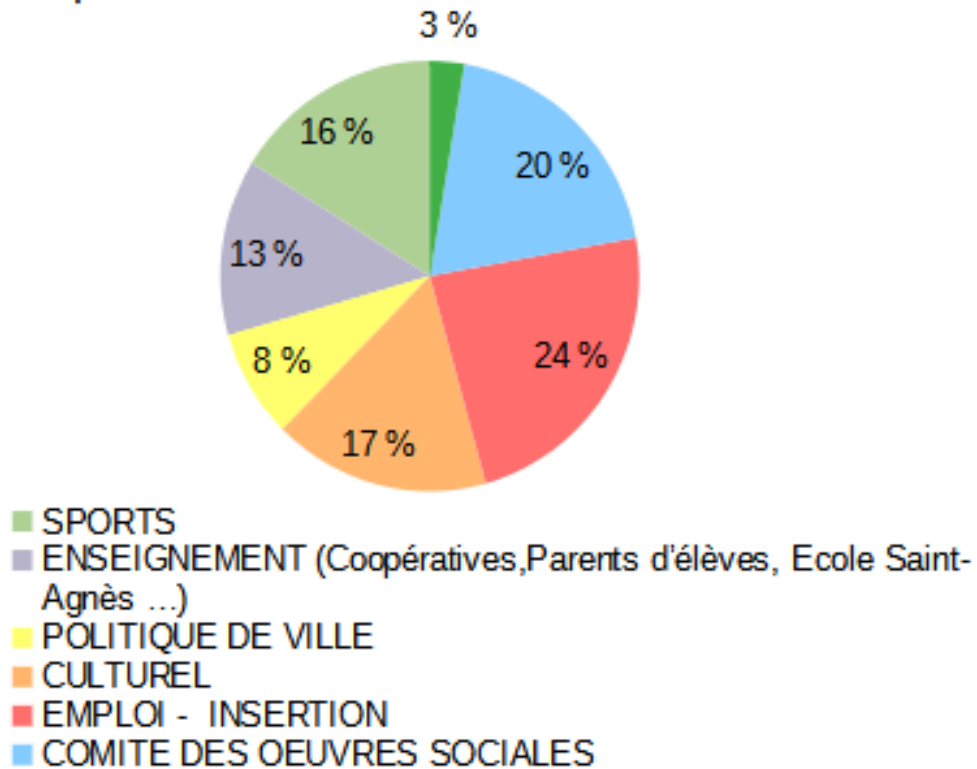
3 - L'autofinancement

Cette année et comme depuis 2019, la part des dépenses récurrentes par rapport aux recettes réelles de fonctionnement est inférieure à 100%. Ceci signifie que, progressivement, la Ville retrouve des marges de manœuvre pour agir au quotidien, faire de grands projets et aussi pour faire face à des imprévus, sans que ses dépenses ne soient supérieures à ses recettes.

Ces marges de manœuvre gagnées sont la garantie du fonctionnement du service public. Ceci permet aussi d'aborder sereinement les défis de 2023 et des années qui arrivent.

LA RÉPARTITION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS : 3 662 894,42€

Répartition des subventions de toute nature



REPARTITION DES SUBVENTIONS (€)	Nombre d'associations	Montant total
SPORTS	28	319 700,00 €
ENSEIGNEMENT (Coopératives, Parents d'élèves, Ecole Saint-Agnès ...)	43	262 023,34 €
POLITIQUE DE VILLE	55	161 366,00 €
CULTUREL	7	330 400,00 €
EMPLOI - INSERTION	2	465 000,00 €
COMITE DES OEUVRES SOCIALES	1	385 709,12 €
VIE ASSOCIATIVE	48	52 000,00 €
	184	1 976 198,46 €

Le soutien aux associations sevranaises doit s'évaluer au regard des subventions directes (subventions villes, subventions dans le cadre du FIA ...) et des subventions indirectes, comme la mise à disposition de locaux à titre gratuit, le prêt de matériel
Ce travail permet d'établir ce montant à 3 662 894,94 €.

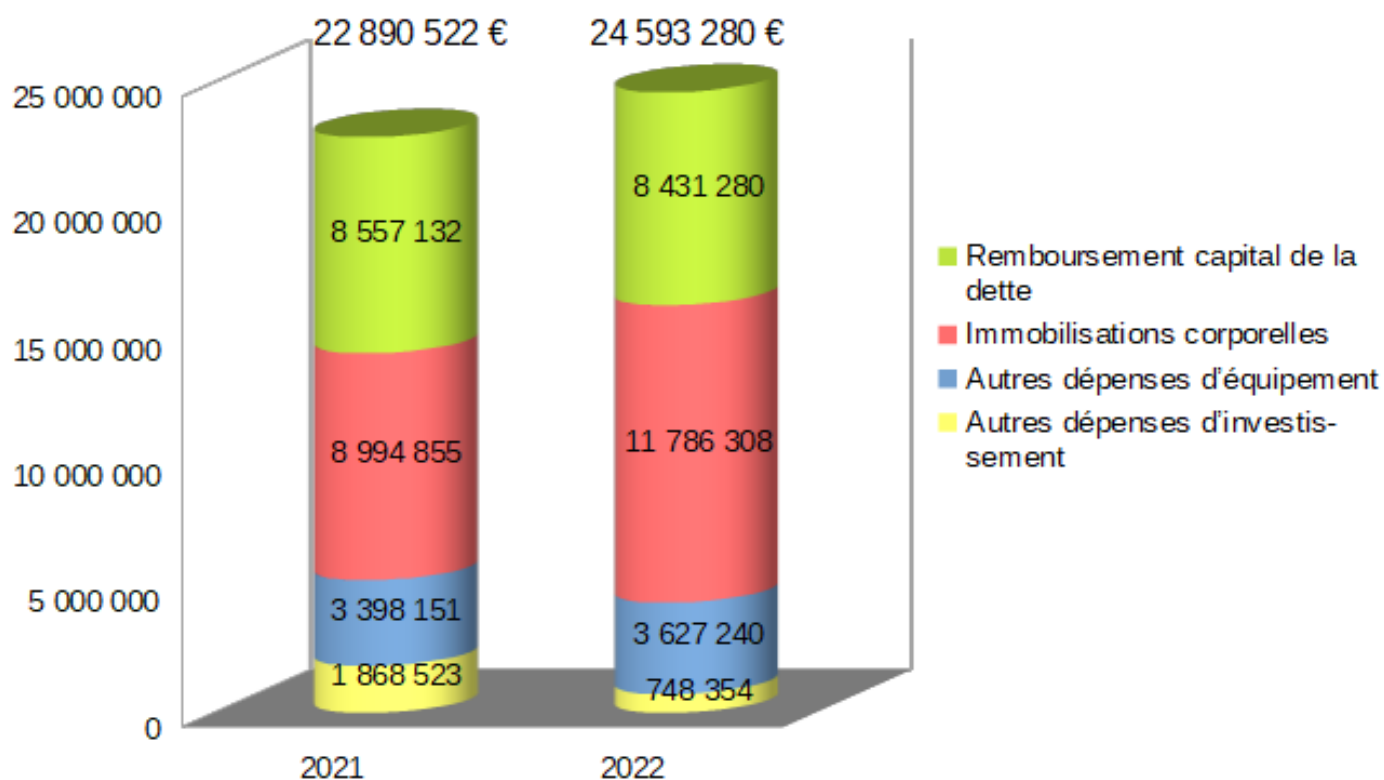
Ce montant apparaît en progression. Les associations sont le ciment du vivre ensemble dans les quartiers. Elles représentent le tissu social nécessaire dans une période de haute tension et d'incertitude.

MONTANT DE L'AIDE – SUBVENTIONS	Nombre d'associations	%
Subvention inférieure ou égale à 500 €	41	22 %
Subvention comprise entre 501 € et 1 000 €	43	23 %
Subvention comprise entre 1 001 € et 2 000 €	30	16 %
Subvention comprise entre 2 001 € et 5 000 €	42	23 %
Subvention comprise entre 5 001 € et 10 000 €	8	4 %
Subvention comprise entre 10 001 € et 23 000 €	8	4 %
Subvention comprise entre 23 001 € et 30 000 €	0	0 %
Subvention comprise entre 30 001 € et 50 000 €	3	2 %
Subvention comprise entre 50 001 € et 100 000 €	0	0 %
Subvention supérieure à 100 001 €	9	5 %
	184	100 %

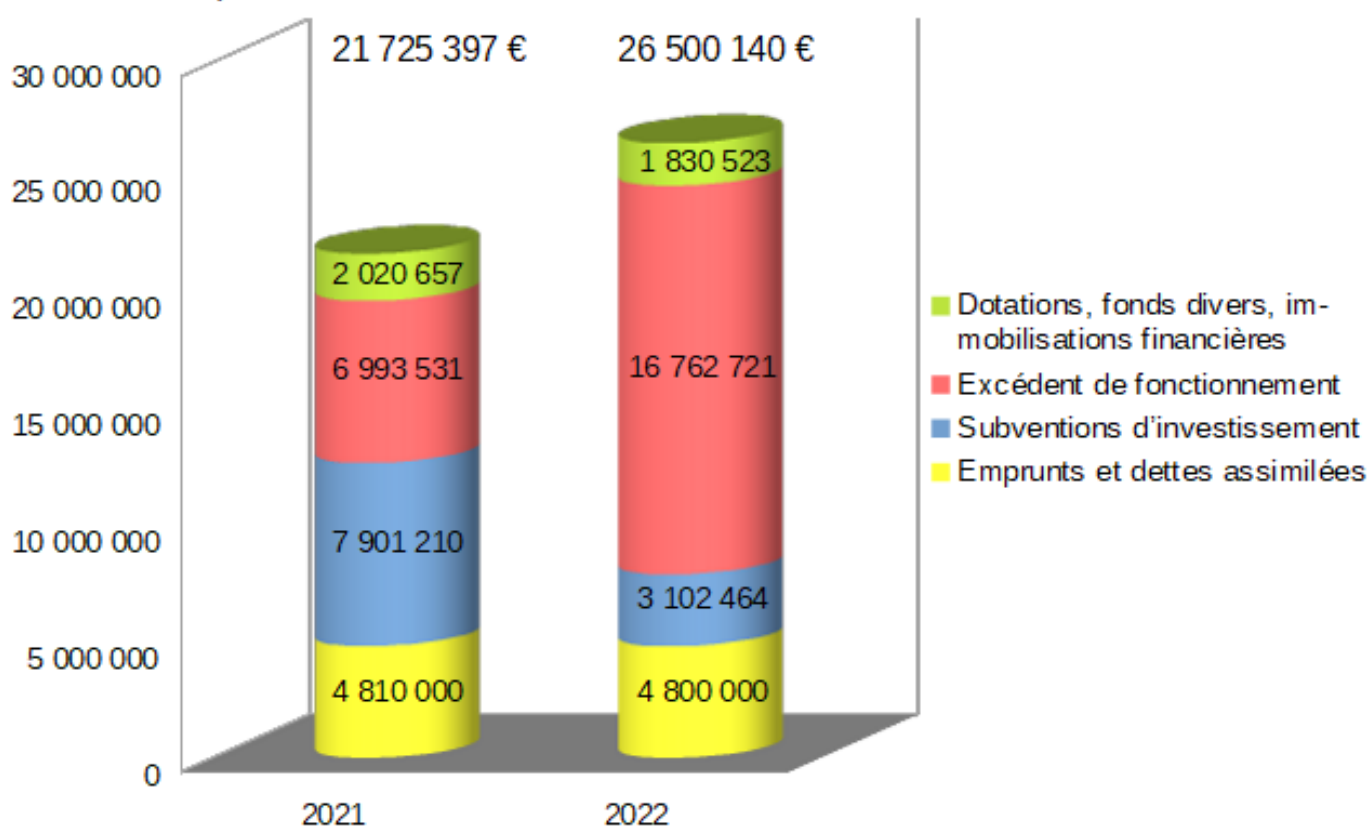
NATURE DE L'AIDE	%
Utilisation de locaux municipaux	43,25
Subvention municipale	53,95
Mise à disposition car municipal	0,35
Octroi d'un local associatif	2,15
Apport d'une aide matérielle	0,3

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2022 : L'INVESTISSEMENT

Répartition des dépenses réelles d'investissement 2021/2022



Répartition des recettes réelles d'investissement 2021/2022



En 2022, l'exécution du budget d'investissement a atteint 24,6M€, en augmentation depuis 2018. Ceci montre, de façon concrète, la mobilisation des services en ce qui concerne l'aménagement urbain, la réponse aux besoins quotidiens de la population et l'amélioration du cadre de vie.

Le programme pluriannuel d'investissement permet de rationaliser les dépenses afin de les affecter au mieux et selon les priorités fixées par le Conseil municipal. Ce travail a permis notamment :

- D'ouvrir 6 nouvelles classes à l'école Denise Albert,
- De remplacer des chaudières par des équipements plus performants (notamment de la maternelle Crétier, et du groupe scolaire Victor Hugo)
- De préparer la construction du bâtiment de la future piscine « héritage olympique pour la Seine-Saint - Denis » qui sera démontée après les jeux de 2024 et remontée à Sevran pour faire, avec la piscine actuelle, un centre nautique à la hauteur d'une ville de 52 000 habitants et d'intérêt territorial.
- De finaliser la phase 1 du réseau de vidéo-protection.
- De réaliser d'importants efforts pour améliorer les équipements sportifs (1,3M€).
- De compléter le programme de mise en place de brumisateurs lancé en 2022, avec l'implantation de 3 équipements dans des lieux publics, limitant ainsi les risques d'usages intempestifs des bouches d'incendie.
- De rénover la Chapelle, par un chantier d'insertion, récompensé par les « rubans du patrimoine »
- De poursuivre la pose de Tableaux Numériques Interactifs (51 en 2022 pour 213 000€)
- De lancer les travaux de l'extension réhabilitation du groupe scolaire Lamartine
- De lancer des travaux de traitement des sols de Saint-Exupéry.
- De remplacer des sols à la Cité des sports
- De créer 2 city stades
- D'ouvrir et sécuriser le parking Jean Moulin (Rougemont)
- De mettre en place la climatisation au Centre Municipal de Santé
- De poursuivre le programme de construction et aménagement de pistes cyclables (plan vélo) avec la conclusion en 2022 de l'avenue Tassigny, des aménagements sur l'avenue Cdt Charcot et la réalisation aux Sablons d'une nouvelle sente de desserte aux abords du lycée agricole, pour un total de 2 km.
- De renforcer l'intervention sur la qualité des voiries, par l'intensification du plan de résorption des "nids de poules", et la réalisation de la réfection des chaussées des rues Denancé, d'Alençon, du Marché, du Limousin, allée Conti et de Paris. La réfection de trottoirs et de traversées piétonnes notamment avenue de Livry et aux abords d'établissements scolaires.

...

Après avoir obtenu fin 2021 l'engagement de 186 millions d'euros pour la deuxième phase de la rénovation urbaine - Quartiers Beaudottes et Montceleux Pont Blanc, 2022 a permis d'avancer dans ces projets. La question de la prise en charge par l'EPT terres d'envol de sa compétence aménagement se pose avec une acuité nouvelle. Elle devient centrale pour la réalisation du plan pluriannuel d'investissement sevransais.



INVESTIR POUR LA JUSTICE SOCIALE ET L'ENVIRONNEMENT

Les investissements à Sevrans sont synonymes de lutte contre le changement climatique et pour la justice sociale. Ils sont définis par le PPI, programme pluriannuel d'investissements, qui permet d'organiser les efforts de la Ville sur l'ensemble du mandat.

Conformément aux engagements de la municipalité, ces investissements d'ampleur se définissent avec le concours de l'ensemble des Sevranaises et des Sevransais.

Ainsi, 2022, première année sans restriction sanitaire a été riche en dialogues et en concertations, notamment :

- L'ANRU II – la ZAC des Anciennes Beaudottes

Dès l'été, et avant le lancement de la concertation, des rencontres ont été organisées pour recueillir la parole et les idées des habitants : les bénéficiaires de parcelle des jardins partagés, les usagers du terrain de pétanque, le mouvement sportif autour du city-stade. Ensuite, avec l'EPT Paris Terres d'Envol, deux grandes réunions publiques et quatre ateliers de concertations ont permis de faire évoluer le projet de rénovation urbaine.

- Le bassin Héritage Olympique

Sevrans a été lauréate du dispositif « héritage » ce qui permettra aux habitantes et aux habitants de bénéficier d'un bassin olympique de 50 mètres de long, qui sera livré à l'issue des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024. Il s'agira du second bassin de la ville parce qu'il sera positionné en complément et à proximité du bassin actuel.

L'engagement municipal pris pour accueillir le bassin olympique garantit l'inscription dans le temps et l'utilisation par les habitants des installations olympiques. Il s'agit avec ce projet de réaliser le lien entre les citoyens de la Ville et du territoire et l'évènement planétaire qui se déroule à nos portes.

Un premier dialogue a été impulsé en direction des riverains immédiats en présence du paysagiste et de l'entreprise en charge des travaux.



PARTIE REGLEMENTAIRE

Niveau général de réalisation 2022

Dépenses réelles de fonctionnement	84 122 365	Recettes réelles de fonctionnement	94 309 336
Dépenses réelles d'investissement	24 593 280	Recettes réelles d'investissement	26 500 146
Total Dépenses	108 715 645	Total Recettes	120 809 482
Crédits ouverts	125 937 302	Crédits ouverts	124 206 483
% Réalisation	86,33 %	% Réalisation	97,26 %

Section de fonctionnement

Dépenses réelles	84 122 365	Recettes réelles	94 309 336
Crédits ouverts	87 011 974	Crédits ouverts	98 899 007
% Réalisation	96,68 %	% Réalisation	95,36 % hors cessions

Section d'investissement

Dépenses réelles	24 593 280	Recettes réelles	26 500 146
		<i>Dont Excédent de fonctionnement</i>	16 762 720
Crédits ouverts	38 925 329	Crédits ouverts	33 298 999
% Réalisation	63,18 %	% Réalisation	79,58%

Résultats de l'exercice 2022

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL SECTION
RECETTES	28 997 996,45	94 809 291,44	123 807 287,89
DEPENSES	24 736 881,43	86 476 615,11	111 213 496,54
TOTAL	4 261 115,02	8 332 676,33	12 593 791,35

RESULTAT DE L'EXERCICE 2022 : 12 593 791,35 €

Résultats de clôture de l'exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
INVESTISSEMENT	- 8 158 656,31		4 261 115,02	- 3 897 541,29
FONCTIONNEMENT	18 660 606,15	16 762 720,94	8 332 676,33	10 230 561,54
TOTAL	10 501 949,84	16 762 720,94	12 593 791,35	6 333 020,25

RESULTAT DE CLOTURE L'EXERCICE 2021 :
6 333 020,25 €

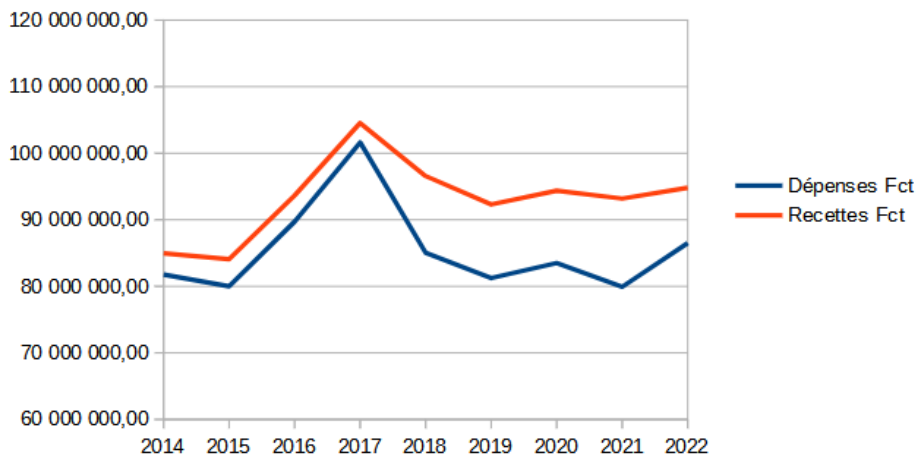
Résultats de clôture de l'exercice 2022 avec les restes à réaliser

	RESULTAT DE CLOTURE 2022	SOLDE RAR	RESULTAT DE CLOTURE AVEC RAR 2022
INVESTISSEMENT	- 3 897 541,29	- 5 191 253,14	- 9 088 794,43
FONCTIONNEMENT	10 230 561,54		10 230 561,54
TOTAL	6 333 020,25	- 5 191 253,14	1 141 767,11

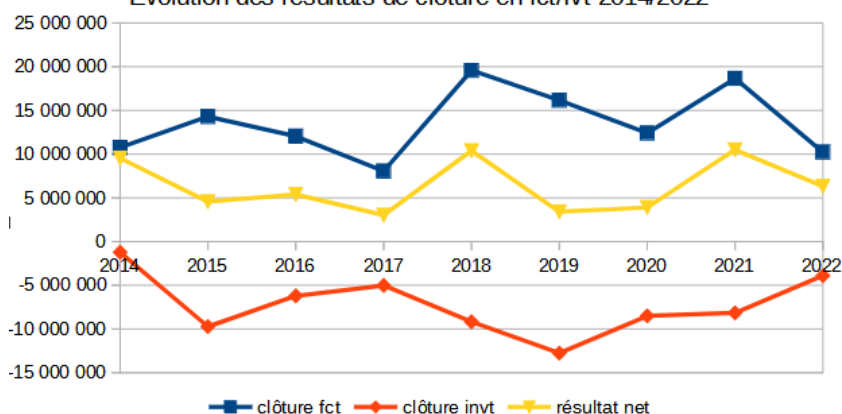
RESULTAT DE L'EXERCICE 2020 AVEC LES RESTES A REALISER :
1 141 767,11 €

Evolution des comptes administratifs de 2014 à 2022

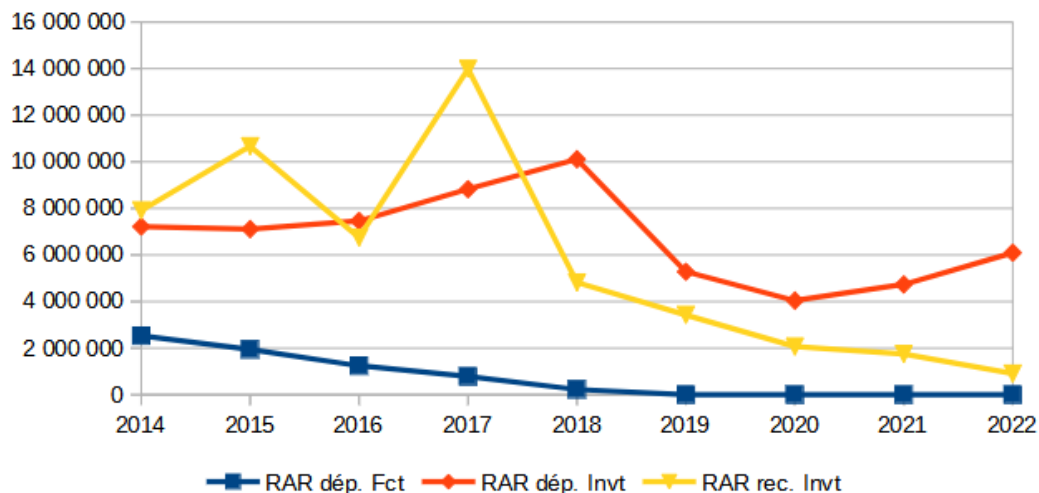
Evolution des dépenses et recettes de fonctionnement



Evolution des résultats de clôture en fct/lvt 2014/2022



Evolution des Restes à Réaliser 2014/2022



Ratio n°1 : l'épargne brute : 10 183 059,04 €

	<i>Recettes réelles de fonctionnement (hors produits cessions des immobilisations)</i>	94 309 291,44
-	<i>Dépenses réelles de fonctionnement</i>	84 126 232,40
=	<i>Epargne Brute</i>	10 183 059,04

Ratio n°2 : l'épargne nette : 1 751 779,45€

	<i>Epargne Brute</i>	10 183 059,04
-	<i>Remboursement du capital de la dette</i>	8 431 279,59
=	<i>Epargne Nette</i>	1 751 779,45

Ratio n°3 : coefficient d'autofinancement courant : 0.98

	<i>Charges de fonctionnement réelles + Remboursement en capital</i>	92 557 511,99
/	<i>Produits de fonctionnement réels (hors cessions)</i>	94 309 291,44
=	<i>Coefficient d'autofinancement</i>	0,98

Ratio n°4 : capacité de désendettement : 6 années

	<i>Encours de la dette au 31/12/2022</i>	61 107 385
/	<i>Epargne brute</i>	10 183 059
=	<i>Capacité de désendettement</i>	6

Bilan des cessions et acquisitions 2022

<i>CESSIONS</i>	<i>ACQUISITIONS</i>
8 rue Brossolette	Local commercial 11 rue Lucien Sportiss
500 000 €	70 000 €
Box n°48 – Copropriété Galaxie (échange)	Local commercial 22 rue Lucien Sportiss
	14 850 €
	Box n°85 – Copropriété Galaxie (échange)
	1 500 €
	113 allée Valentina Terechkova
	1 €
	Lots de volume CC Charcot, avenue du commandant Charcot
L	86 350 €
500 000 €	



LA RÉPARTITION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

En 2022, pour 100 euros dépensés, personnel compris, la Ville a consacré



Les dépenses déclinent les objectifs posés par le Rapport d'Orientation Budgétaire.

L'éducation est le premier poste de dépense (32%). En ajoutant le budget consacré à la jeunesse et au sport (18%), c'est 50% du budget qui sont consacrés à l'enfance, la jeunesse et à la formation des futurs adultes. L'animation sportive et culturelle participe aussi à la formation, et s'étend tout au long de la vie, avec notamment l'Université Participative Interâge (UPI)

La protection : 20% du budget : en matière de sécurité tout d'abord, avec plus de police municipale, mais aussi plus de prévention, des caméras de vidéoprotection et des agents assermentés pour les regarder, en lien avec la police nationale. Protéger, c'est encore permettre aux familles de trouver des lieux d'écoute, et d'accompagnement.

Faire de l'urbain : consacrer 21% au logement et au cadre de vie. C'est assurer que les logements soient dignes et décentes. Ici, il s'agit du travail quotidien des services pour instruire et vérifier les permis de louer et de diviser, pour garantir aux locataires un logement décent. C'est assurer la défense de l'environnement pour permettre à toutes et à tous de vivre dans un cadre sain et sécurisant.

Santé et social représentent 9% du budget. C'est en particulier le travail du Centre municipal de santé qui en ces temps de manque de médecins reste mobilisé au service des habitants et multiplie les partenariats avec d'autres acteurs de santé. C'est aussi le travail du CCAS au plus près des sevranaises et des sevranaises dans le besoin.

C'est l'action au quotidien de tous les services de la Ville



LEXIQUE

Abattement	Réduction de la base fiscale prise en considération pour établir l'impôt de certains redevables. Exemple : en matière de taxe d'habitation, abattement général à la base ou abattement pour charges de famille
Annuité de la dette	Somme des intérêts versés et des remboursements en capital, hors gestion active de la dette. Elle mesure la charge de l'endettement.
Bases fiscales ou valeurs locatives cadastrales	Représente le niveau de loyer annuel théorique que la propriété concernée pourrait produire si elle était louée.
Budget Primitif	Budget voté par l'assemblée locale en début d'exercice. Il fixe les enveloppes de crédits permettant d'engager les dépenses pendant la durée de l'exercice. Il détermine aussi les recettes attendues, notamment en matière de fiscalité.
Capacité de désendettement ou Délai de désendettement :	Rapport entre l'encours de la dette et l'épargne brute, la capacité de désendettement exprime la durée (en nombre d'années) nécessaire pour rembourser la dette de la Ville en consacrant la totalité de l'autofinancement dégagé
Compte administratif	Compte établi en fin d'exercice, retraçant les mouvements effectifs de dépenses et de recettes de la collectivité, par le président de l'assemblée délibérante.
Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)	Instituée par la loi du 3 janvier 1979, est un prélèvement opéré sur le budget de l'État et distribué aux collectivités locales pour la première fois en 1979. Son montant est établi selon un mode de prélèvement et de répartition fixé chaque année par la loi de finances. Elle est versée aux régions depuis 2004. Cette dotation est constituée d'une dotation forfaitaire et d'une dotation de péréquation.
Epargne brute ou capacité d'autofinancement	Représente les ressources brutes restant à la commune à l'issue de l'exercice budgétaire. Elle peut les réserver au financement de ses investissements - Excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement
Epargne de gestion	Excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement, hors intérêts de la dette. C'est aussi l'épargne brute à laquelle on ajoute les charges d'intérêts
Epargne nette ou épargne disponible	Epargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, hors réaménagement de dette refinancé par emprunt, ou épargne brute diminuée des remboursements de la dette. L'épargne nette mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut, après financement des remboursements de dette
Fonds de roulement	Excédent global de clôture, ainsi on peut comprendre la variation du fonds de roulement comme la variation de la trésorerie
Ligne de trésorerie	Droit de tirage permanent pour un montant plafonné et une durée de validité d'un an, son objectif est de permettre le financement des besoins ponctuels de trésorerie et d'éviter la mobilisation prématurée d'emprunts à long terme. La mobilisation d'un montant en fin d'année n'entraîne aucun impact budgétaire.
Ressources propres	Somme dont dispose la Ville pour financer ses dépenses d'investissement après le remboursement du capital de la dette et avant tout recours à un nouvel emprunt.
Taux d'autofinancement ou taux d'épargne (brut, net)	Epargne (brute, nette) divisée par les recettes réelles de fonctionnement.
Taxe foncière	Impôt local acquitté chaque année par tout propriétaire d'un bien immobilier (habitation et local d'entreprise) et/ou d'un terrain non bâti.
Taxe d'habitation	Impôt local s'appliquant à chaque personne (propriétaire ou locataire) occupant un bien immobilier au 1er janvier de l'année d'imposition.



Crédits :

Chiffres : DRF, DGFIP ; Photographies : service communication ; Lexique : INSEE.